

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Les obligations ne peuvent être ni offertes ni vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Air France - KLM n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.*

**Le 6 décembre 2012**

## **Air France-KLM place avec succès un emprunt obligataire à 5 ans d'un montant de 500 millions d'euros.**

Air France-KLM a lancé aujourd'hui une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros à 5 ans.

Les obligations, d'une valeur nominale de 100.000 euros, portent intérêt à un taux annuel de 6,25%. Le prix d'émission a été fixé à 99,451% de la valeur nominale. L'emprunt sera remboursé au pair en janvier 2018. Les compagnies Air France et KLM sont garantes de cette opération.

L'accueil favorable réservé à cette émission confirme la confiance des investisseurs dans le groupe et les mesures mises en œuvre dans le cadre de son plan Transform 2015 dont l'objectif est le désendettement du groupe par un retour à la rentabilité.

Cette émission est dirigée par CACIB, HSBC, ING, Natixis, Rabobank et RBS en tant que Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

---

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS UNIS, AUSTRALIE, CANADA OU JAPON

---